



De la criminalité douanière

Actualité législative publié le **04/02/2025**, vu **39 fois**, Auteur : [Yanis MOUHOU](#)

La criminalité douanière reste un défi majeur pour les États et les organisations internationales,

La **criminalité douanière** désigne l'ensemble des infractions relatives aux règles de la douane, qui régissent les échanges commerciaux transfrontaliers. Ces infractions peuvent avoir de graves conséquences tant sur le plan économique que sur la sécurité nationale et l'intégrité des systèmes juridiques. Cet article aborde les différents types de criminalité douanière, les sanctions associées, ainsi que les mécanismes de lutte contre ces infractions, en se concentrant sur le cadre juridique applicable dans de nombreux pays.

1. Définition et portée de la criminalité douanière

La **criminalité douanière** englobe les infractions commises dans le cadre des activités douanières, telles que :

- **Le trafic de marchandises prohibées ou soumises à des restrictions** : Les marchandises interdites incluent les drogues, les armes, les produits chimiques dangereux, les espèces animales et végétales protégées, ainsi que les produits contrefaits. L'importation ou l'exportation de ces biens, souvent dissimulée par des pratiques frauduleuses, constitue une infraction grave.
- **La fraude fiscale douanière** : Elle se manifeste principalement par la falsification de déclarations en douane afin de réduire les droits de douane ou les taxes à payer sur les marchandises. Cela peut également inclure la sous-évaluation de la valeur des biens importés ou la classification incorrecte des produits pour bénéficier de tarifs douaniers plus favorables.
- **La contrebande** : Il s'agit de l'importation ou de l'exportation de biens en violation des règles douanières, généralement dans le but de contourner le paiement des taxes ou de transgresser des interdictions commerciales. Elle peut concerner tout type de produit, mais concerne souvent des marchandises à forte valeur ou de nature sensible, comme les cigarettes ou l'alcool.
-

Le blanchiment d'argent : La criminalité douanière peut également être associée au blanchiment d'argent, où les réseaux criminels utilisent les systèmes d'importation et d'exportation pour dissimuler l'origine illicite des fonds.

2. Les mécanismes juridiques de lutte contre la criminalité douanière

A. Cadre juridique international

Le droit douanier international est régi par des conventions et accords multilatéraux visant à harmoniser les règles douanières et à lutter contre la fraude. Parmi les plus importants :

- **L'Organisation mondiale des douanes (OMD)** : Créée en 1952, l'OMD est un organisme intergouvernemental qui vise à développer des règles et des instruments internationaux pour faciliter le commerce tout en combattant la fraude et les crimes douaniers. Elle a élaboré des instruments tels que le **Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises**, qui permet aux pays d'adopter une nomenclature uniforme pour les produits échangés.
- **La Convention de Kyoto** : Ce traité international vise à simplifier et harmoniser les procédures douanières. Elle encourage également la coopération internationale pour lutter contre la criminalité douanière.
- **Les conventions des Nations Unies** : La **Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes** (1988) et la **Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée** (2000) abordent spécifiquement les questions liées à la criminalité douanière, notamment en matière de trafic de drogue et de contrebande.

B. Le droit européen et les législations nationales

Dans l'Union européenne, la lutte contre la criminalité douanière repose sur un cadre juridique intégré qui inclut :

- **Le Code des douanes de l'Union (CDU)** : Ce règlement énonce les règles relatives à l'importation et à l'exportation des marchandises dans l'UE. Il permet une coordination des politiques douanières au sein des États membres et fixe des règles strictes pour prévenir la fraude et le trafic illicite.
- **L'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex)** : Cette agence soutient la coopération entre les autorités douanières des États membres de l'UE et coordonne les efforts de lutte contre la criminalité transfrontalière, y compris la criminalité douanière.
- **Les législations nationales** : Chaque pays dispose de sa propre législation douanière,

mais ces lois doivent respecter les engagements internationaux et européens. Les infractions douanières sont souvent réprimées par des peines d'amende et de prison.

3. Les sanctions en matière de criminalité douanière

Les sanctions appliquées en cas d'infraction douanière varient en fonction de la gravité de l'infraction et du pays concerné. Parmi les sanctions courantes :

- **Amendes douanières** : Elles peuvent être élevées et visent à compenser les dommages financiers causés par la fraude ou la contrebande. Le montant de l'amende dépend de la valeur des marchandises impliquées et de l'intention frauduleuse de l'infacteur.
- **Confiscation des marchandises** : En cas de fraude, les produits illégaux ou les marchandises non déclarées peuvent être confisqués par les autorités douanières. Cette mesure est souvent appliquée dans les cas de contrebande.
- **Peines de prison** : Pour les infractions graves, comme le trafic de drogue ou le blanchiment d'argent lié à des activités douanières, les peines de prison peuvent être sévères. Certaines législations prévoient des peines pouvant aller de quelques mois à plusieurs années d'emprisonnement.
- **Sanctions administratives** : En plus des peines pénales, des sanctions administratives peuvent être appliquées, telles que la suspension ou l'interdiction d'opérer dans le commerce international pour les entreprises ayant enfreint les règles douanières.

4. Les moyens de lutte et de prévention

A. Coopération internationale

La criminalité douanière étant souvent transnationale, la coopération entre les autorités douanières et les organismes de contrôle des frontières est essentielle. Des mécanismes comme **Europol** et **Interpol** facilitent l'échange d'informations entre les forces de l'ordre et les services douaniers des différents pays.

B. Technologie et renseignement

Les autorités douanières utilisent de plus en plus des technologies de pointe pour lutter contre la fraude, notamment des systèmes de surveillance par rayons X, des scanners de conteneurs et des logiciels de gestion des données. L'intelligence artificielle (IA) et l'analyse de données sont également mises en œuvre pour repérer des modèles suspects dans les flux commerciaux.

C. Formation et sensibilisation

Une autre approche efficace consiste à former les agents douaniers aux techniques de détection de la fraude et de la contrebande. La sensibilisation des entreprises aux risques juridiques et économiques liés aux infractions douanières permet également de prévenir les comportements criminels.